



Garantie Cape Mustang



Félicitations pour l'achat de nos produits. Nous sommes heureux de vous accueillir dans la famille Cape Mustang qui offre des accessoires pour tous types de bateaux, du bateau de voyage, au bateau de port, bateau de pêche, etc. Dans le milieu de la navigation, la réputation Cape Mustang est inégalable.

Tous les produits Cape Mustang bénéficient d'une fabrication fiable, de qualité et d'un grand savoir-faire professionnel. Afin de garantir le bon fonctionnement de nos produits, il est vivement conseillé de lire attentivement le manuel d'utilisation qui vous est fourni avec tous nos produits.

La garantie est valable et s'applique pour tous vices de fabrication et pour tous les produits de marque Cape Mustang et généralistes vendus ou installés par un revendeur de la société « La boutique du bosco SAS » ou un de ses représentants.

Tous les produits Cape Mustang sont couverts d'une garantie pièces et main d'œuvre de 3 ans dans les limites décrites dans ce document, et 1 an ou 2 ans pour les produits dit généralistes (les conditions s'appliquant étant celle du fabricant généraliste)

La garantie débute à la date d'achat du produit, sauf cas spéciaux comme pour l'achat d'un dessalinisateur pour un bateau en construction, ou le client a besoin de son dessalinisateur avant la mise à l'eau de son bateau. Dans ce cas nous consulter au sujet du début de la date de la garantie.

La société « La boutique du Bosco SAS » s'engage à échanger ou réparer tout matériel défectueux qui entrerait dans le cadre de cette garantie, dans la mesure où la réparation ou le remplacement demeure possible et non disproportionné.

L'appareil doit être envoyé aux frais du client et sera retourné franco de port à l'expéditeur.

Pour toute demande de garantie, le client doit contacter le vendeur de votre produit.

Les pièces défectueuses devront être accompagnées de la facture d'achat, du descriptif de la fonction défectueuse de la pièce, d'une description du vice de construction ou des malfaçons et des conditions dans lesquelles le système était utilisé, ainsi que des photos de la pose et de la mise en place du produit.

Les prestations de garantie n'entraînent pas une extension du délai de garantie ni un nouveau délai de garantie. Le délai de garantie pour les pièces de rechange montées prend fin avec le délai de garantie.

La garantie s'applique à l'acquéreur original et est transmissible avec les mêmes conditions.

AUCUNE PERSONNE NI ENTITÉ NE SONT AUTORISÉES À OCTROYER TOUTE AUTRE GARANTIE OU À ASSUMER TOUTE AUTRE OBLIGATION AU NOM DE LA SOCIÉTÉ LA BOUTIQUE DU BOSCO SAS, QUE CE SOIT EN VERSION ORALE OU ÉCRITE.

Limites de garantie Sont exclus de la garantie les points suivants : Les mauvaises manipulations ou utilisations, mauvais entretien, de mauvais traitement, de charges trop élevées, des modifications sans autorisation, l'usure normale ainsi que les problèmes survenus lors du transport, par la rouille ou la corrosion, l'état des peintures, les oxydations, un accident, une mauvaise installation, des mauvais branchements, des problèmes résultants d'une mauvaise utilisation, de négligences, d'abus, de vandalisme ou d'entrée d'eau, les dommages dus à une catastrophe naturelle, l'entretien courant ou remplacement des articles consommables tels que membranes, filtres, une mauvaise utilisation comme surcharge, cavitation, les frais associés à un éventuel remplacement (exemple notamment les frais relatifs au grutage et sortie d'eau) les frais résultants d'un mauvais étalonnage des appareils ou les erreurs de manipulation générant un dérèglement des fonctions, une utilisation en compétition, a une exposition déraisonnable à l'environnement, a une modification ou altération des produits, les dommages causés par des événements de force majeure (foudre incendie, inondations émeutes, attentats etc.) , les conséquences indirects d'un éventuel défaut (perte d'exploitation, durée d'immobilisation , etc.)

Pour toute installation se faire assister ou faire réaliser votre installation par un professionnel, cela pour plusieurs raisons comme :

Avoir une installation réalisée dans les règles de l'art

Avoir une garantie de la qualité de la pose

Avoir une installation esthétique

Avoir une installation sécurisée pour votre bateau

Avoir une installation sécurisée pour les personnes

Avoir une sécurité d'assurance professionnelle pour la pose des produits Cape Mustang

Seule la société « La boutique du Bosco SAS » ou un de ses concessionnaires peut effectuer des réparations sous garantie.

Compte tenu de l'évolution technologique, les modifications et remises à niveau ne sont pas couvertes par cette garantie.

La société La boutique du Bosco SAS rappelle que ses produits sont des aides à la navigation ou de confort et qu'ils ne sauraient se substituer à la responsabilité de l'utilisateur expérimenté.

Cette garantie est strictement limitée aux termes indiqués ci-dessus et aucune autre garantie ou recours ne sera opposable à la société « La boutique du Bosco SAS »

Il est important de savoir que nos produits sont des pièces d'équipement sophistiquées et complexes qui peuvent être affectées par de nombreuses variantes, associées à n'importe quelle application, et à ce titre, vous comprenez et acceptez que toute réparation peut nécessiter des efforts multiples pour arriver à une solution et que ces efforts peuvent prendre du temps.

Toute autre prétention, notamment celles relatives à la réparation de dommages survenus à l'extérieur à moins qu'une responsabilité ne soit exigée par la législation est exclue. Les recours en garantie exercés dans un état autre que celui où l'achat a été effectué, peuvent entraîner des frais appropriés ou d'autres restrictions que le garant est en droit de fixer en toute équité.

Pour les ancres Cape Mustang la société « la boutique du Bosco SAS » garantit le produit pour une durée de 5 ans contre tous risques de rupture des pièces constituant l'ancre. Dans ce cas la société « La boutique du Bosco SAS » remplacera l'ancre défectueuse gratuitement sous réserve que :

- L'ancre n'a pas subi de force anormale, comme un dégagement dans un obstacle.
- Le choix de l'ancre correspond aux caractéristiques du bateau (taille, poids, forme, utilisation et de la taille de sa chaîne)
- L'ancre n'a pas subi de modification, réparation par l'utilisateur.
- L'ancre a été utilisée dans les règles d'usage d'un mouillage.
- L'ancre n'est pas garantie pour déformation, torsion, ou perte.

Pour les hydrogénérateurs et alternateurs Cape Mustang la société « la boutique du Bosco SAS » garantit le produit pour une durée de 3 ans contre tous risques de rupture des pièces. Dans ce cas la société « La boutique du Bosco SAS » remplacera l'hydrogénérateur ou l'alternateur défectueux gratuitement sous réserve que :

- L'hydrogénérateur ou l'alternateur n'a pas subi de force anormale.
- Que le produit a bien été installé et utilisé comme indiqué dans les conditions générales.
- La partie arbre d'hélice et hélice n'est pas garantie en cas de perte de ses composants
- L'hélice de l'hydrogénérateur n'est pas garantie en cas de chocs contre un objet immergé.